

*Panel discussion on the occasion of the 10th anniversary of the adoption of the
UN Guiding Principles on Business and Human Rights*

Tuesday, June 29th, 2021

Intervention de SE M. Marc BICHLER
Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales à Genève

10 ans après leur adoption, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme n'ont rien perdu de leur actualité, ni de leur pertinence. Cela témoigne de la prévoyance et de la qualité du travail de leurs auteurs, et du Prof. John Ruggie en premier lieu.

Cela témoigne aussi de l'efficacité de leur méthode de travail inclusive qui a permis de tenir compte des préoccupations, mais aussi des lignes rouges de toutes les parties prenantes ayant pris part à l'élaboration des Principes directeurs.

En effet, ces principes se distinguent par l'équilibre qu'ils définissent entre, d'un côté, l'obligation de tous les Etats membres de l'ONU de faire respecter les droits humains dans leurs juridictions, y compris par les entreprises qui y sont domiciliées et, d'autre part, la responsabilité des entreprises à respecter les droits humains, à l'intérieur de leurs organisations ainsi que tout au long de leurs chaînes de valeur économiques.

En 2018, le Luxembourg a adopté son premier Plan d'action national pour la mise en oeuvre des Principes directeurs, suite à une négociation entre les responsables des secteurs public et privé et de la société civile. La deuxième édition du Plan d'action national a suivi en décembre 2019 et est actuellement mise en oeuvre. Nous travaillons, entre autres, à un mélange intelligent de mesures volontaires et des mesures obligatoires visant à prévenir, à faire cesser et à redresser des abus de droits humains du fait de l'activité économique des entreprises.

Nous encourageons le Bureau de la Haute-Commissaire et les membres du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises à persévérer et contribuer ainsi à une meilleure promotion et protection des droits humains. Parallèlement, et ensemble avec nos partenaires de l'Union européenne, nous accompagnons de manière constructive les travaux en cours pour l'élaboration d'un traité international en la matière.

Je vous remercie.